

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



Compte-rendu de l'atelier Nature en ville

18 novembre 2025



ATELIER NATURE EN VILLE – Révision du PLU de DRAGUIGNAN

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ - Atelier « Nature en Ville » PLU de Draguignan – 18 novembre 2025

Durée : 2h

Participants : une douzaine d'habitants

Organisation en 2 tables :

- **Table 1 : Espaces publics & espaces de vie**
- **Table 2 : Espaces privés & espaces constructibles**

Enjeux environnementaux : abordés transversalement dans les deux groupes

Dans le cadre de la révision du PLU, la Ville de Draguignan organise une série d'ateliers participatifs pour associer les habitants à l'élaboration du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

L'atelier du **18 novembre 2025** avait pour objectif de travailler sur la thématique "**Nature en Ville**", un axe majeur du futur PLU face :

- Au changement climatique,
- Aux enjeux d'îlots de chaleur,
- À la gestion des eaux pluviales,
- À la qualité de vie,
- Et au maintien de la biodiversité.

Le travail en tables visait à répondre aux questions suivantes :

- Où développer davantage la nature en ville ?
- Quels sont les freins ?
- Quelles opportunités et quels leviers réglementaires pour le PLU ?
- Comment articuler nature, usages, densification, mobilités, espaces publics, espaces privés ?



Atelier 1 – Espaces publics & espaces de vie

1. Constat général : une nature présente mais contenue et limitée

Les participants s'accordent sur un constat partagé :

- La nature dans l'espace public est **peu présente, peu structurée**, et souvent **ornementale**.
- Les plantations sont **monospécifiques** ou peu diversifiées (oliviers en pots, arbres identiques, ronds-points fleuris très consommateurs d'eau).
- Les rues, places et parkings sont **très minéralisés**, générant de fortes **chaleurs estivales**.

Des éléments relevés dans les fiches contributeurs :

- “Toujours les mêmes espèces”, “Végétation pas adaptée”, “Trop de pots”, “Pas assez de strates végétales”, “Pas d'ombre”.
- “Pas de continuité écologique en ville”.

Les participants regrettent :

- La **rupture** entre espaces naturels périphériques et cœur de ville ;
- Le manque de **végétation spontanée / semi-naturelle** ;
- L'insuffisance de zones de fraîcheur.

2. Inspirations et attentes exprimées

Plusieurs références extérieures ont été citées :

- **Parc de la Torse (Aix-en-Provence)** : fraîcheur, ruisseau, ombres, diversité des végétaux.
- **Parc de la Tête d'Or (Lyon)** : grandes strates végétales, organisation jardinée mais très naturelle.
- **Jardins participatifs, zones humides urbaines**, murs végétalisés
- **Cour d'école renaturée**, exemples de désimperméabilisation.

Attentes exprimées :

- Plus d'**ombre**,
- Plus de **fraîcheur**,
- Plus de **diversité végétale**,
- Plus de **contact avec l'eau en ville** (mise en lien entre nature en ville et ressource en eau),
- Moins de surfaces chaudes et plastiques,
- Plus de **liberté laissée aux plantes**.

3. Freins identifiés dans les espaces publics

Les participants ont listé de nombreux obstacles :

Techniques et matériels

ATELIER NATURE EN VILLE – Révision du PLU de DRAGUIGNAN

- Manque de sols perméables, trop de béton et d'enrobés ;
- Arbres plantés dans de très petits volumes de terre ;
- Plantations non adaptées à la sécheresse et à la région.

Organisationnels

- Personnel limité pour l'entretien, malgré une grande surface à gérer ;
- Politiques de gestion parfois inadaptées (trop d'arrosage, pas assez de gestion différenciée) ;
- Manque de coordination nature-eau-urbanisme.

Comportementaux et civiques

- Incivilités : chiens, déchets, dégradations de massifs ;
- Vandalisme ;
- Usages contraires à la pérennité des végétaux.

Économiques

- Coût de gestion, coût de création, coût de l'eau.

4. Opportunités identifiées dans les espaces publics

Plusieurs lieux précis ont été cités comme propices à la renaturation :

Espaces publics existants

- Places du centre ancien (ex. Place du Marché, Place des Comtes de Provence) ;
- Rues étroites du centre où la minéralité est dominante ;
- Parkings publics trop chauds ;
- Cours d'écoles.

Friches et grandes emprises à transformer

- Ancienne prison, secteur de la Foux, coopérative viticole, centre équestre, caserne SDIS, déchetterie.

Axes urbains

- Avenue Alphonse Daudet, Avenue de la République : besoins forts de végétalisation et d'ombre.

5. Pistes d'action pour le PLU – Espaces publics

- Définir des **objectifs de végétalisation** pour chaque requalification d'espace public.
- Généraliser la **désimperméabilisation** (suppression du bitume, sols perméables, noues).
- Introduire des **strates végétales diversifiées** (herbacées, arbustes, arbres).
- Développer un **réseau d'ilots de fraîcheur** dans la ville.
- Intégrer la **gestion de l'eau** (récupération des eaux pluviales, infiltration, fontaines, zones humides urbaines).
- Prévoir la **continuité écologique** dans les projets urbains.
- Encourager la **participation citoyenne** (plantations, entretien partagé).

Atelier 2 – Espaces privés & espaces constructibles

1. Rôle stratégique des espaces privés

Les participants rappellent que :

- Les espaces privés représentent la majorité de la surface urbaine ;
- Sans eux, impossible d'atteindre un niveau significatif de nature en ville.

Sont inclus :

- Jardins individuels,
- Jardins de copropriétés,
- Espaces de lotissements,
- Parkings et marges des commerces,
- Zones d'activités,
- Fiches privées.

2. Typologies de nature souhaitées dans les espaces privés

À partir des fiches participants et des échanges :

Nature simple, locale, adaptée

- Essences méditerranéennes résistantes ;
- Arbres d'ombrage adaptés au sol ;
- Haies végétales ;
- Arbres fruitiers ;
- Potagers urbains.

Éléments naturels notables

- Murets de pierre sèche, identifiés comme refuges précieux ;
- Franges végétales entre quartiers ;
- Jardins familiaux ;
- Vergers urbains.

Non adaptés selon les participants

- Toitures et murs végétalisés jugés mal adaptés au climat (coût, arrosage, entretien).
- Gazons non adaptés.

3. Freins spécifiques aux espaces privés

- Coût des travaux et de l'entretien ;
- Manque de compétences ou d'accompagnement pour les habitants ;
- Non-respect des règles de pleine terre ;
- Arrosage difficile (ressource limitée) ;
- Pression de l'urbanisation (perte d'arbres remarquables, disparition d'espaces libres) ;
- Manque de contrôle sur les jardins privés ;
- Gestion compliquée dans les copropriétés ;
- Conflits d'usages (ex : chiens, chats dans jardins collectifs).

4. Opportunités identifiées dans les espaces privés

À l'échelle des parcelles

- Imposer un **coefficent de pleine terre réel** ;
- Autoriser plus facilement la hauteur pour réduire l'emprise au sol ;
- Renaturer lors des démolitions ou mutations ;
- Conserver systématiquement les arbres existants.

À l'échelle des grands ensembles privés

- Réhabiliter les espaces extérieurs :
 - Crédit Agricole, Palamède, Léon Blum, grandes copropriétés.
- Rendre végétalisables les espaces de stationnement ;
- Restructurer des friches privées pour créer des corridors verts.

Dans les zones commerciales et économiques

- Renaturer les grands parkings (Leclerc, Intermarché...) ;
- Végétaliser les marges et reculs ;
- Limiter les surfaces monolithiques imperméables.

Sur les franges urbaines

- Protéger les espaces en tension (Saint-Hermentaire) ;
- Maintenir des lisières écologiques entre ville dense et espaces naturels.

5. Pistes d'action pour le PLU – Espaces privés

- Créer un **inventaire des arbres remarquables** et des murets de pierre sèche.
- Définir une **règle stricte sur la pleine terre**, non contournable.
- Établir une **liste d'essences conseillées / déconseillées**.
- Encourager les clôtures végétales / perméables.
- Exiger des surfaces végétalisées adaptées dans les projets d'ensemble.
- Donner la possibilité à la Ville de créer des **emplacements réservés** pour espaces verts lorsque nécessaire.

Conclusion générale

Cet atelier a révélé :

Une richesse et une profondeur des échanges

Les participants ont produit :

- Des constats précis,
- Des propositions argumentées,
- Des exemples concrets et locaux,
- Une compréhension fine des enjeux climatiques et urbains.

Une cohérence forte entre les deux ateliers

Les deux tables convergent :

- Pour une **ville plus fraîche**,
- Plus **résiliente**,
- Plus **santé**,
- Plus **biodiversifiée**,
- Avec une nature **fonctionnelle**, non décorative.

Une volonté globale de :

- Préserver la nature existante,
- Renaturer les espaces dégradés,
- Renforcer les continuités écologiques,
- co-construire une ville équilibrée entre développement et environnement.

Les contributions alimenteront directement le **PADD** du futur PLU et permettront de construire une stratégie cohérente de **nature en ville** à l'échelle du territoire dracénois.

EN ANNEXE, LES RESSOURCES UTILISEES PENDANT L'ATELIER

ATELIER NATURE EN VILLE – Révision du PLU de DRAGUIGNAN

FICHE IDENTITE PROJET	<p style="text-align: center;">❖ Désimperméabilisation et végétalisation du boulevard Aubanel</p> <p>COMMUNE : Miramas (Bouches-du-Rhône) DATE : Livraison en novembre 2019 PORTEUR DU PROJET : Ville de Miramas avec l'appui technique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, AFC Architecture et EPAD Ouest Provence.</p>
TYPE DE PROJET	<p>Transformer un axe routier (2 fois 2 voies de circulation) en un lieu de promenade sur l'emplacement de 2 des 4 voies, sur un linéaire de 800 m.</p> <p>Logique de reconfiguration d'une des artères principales de la ville suite à la création de la Z.A.C de la Péronne</p> <p>Mise en service d'un contournement routier de la ville par l'ouest.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Désimperméabiliser et végétaliser le boulevard Aubanel afin de permettre une meilleure gestion des eaux pluviales : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réduction des volumes d'eaux pluviales collectées par les réseaux en les infiltrant dans le sol et en végétalisant une partie de 19 000m² sur lesquels le bitume a été enlevé. • Réduction du trafic traversant en centre-ville grâce au contournement routier de la ville par l'ouest
PHOTOS	
CARTES	<p>Avant :</p>  <p>Après :</p> 
COMMENTAIRES	<p>La requalification du boulevard Aubanel a permis de réduire l'imperméabilisation des sols de 80 % à 20 %, favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols végétalisés. Ce projet contribue à la désimperméabilisation et à la végétalisation de la ville, améliorant le confort thermique, la qualité de l'air et la biodiversité. Le projet est finalisé et livré.</p>

ATELIER NATURE EN VILLE – Révision du PLU de DRAGUIGNAN

FICHE IDENTITE PROJET	<p style="text-align: center;">❖ Désimperméabilisation des cours d'écoles</p> <p>COMMUNE : Sète (Hérault) DATE : début en 2018 avec un diagnostic préalablement mené pour chacun des 21 écoles par les maîtres d'œuvre PORTEUR DU PROJET : Ville de Sète</p>
TYPE DE PROJET	La désimperméabilisation et végétalisation des écoles de Sète prend place dans le cadre de l'appel à projet « Coin de verdure et de pluie » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui souhaite remettre l'eau au cœur de la ville et de son adaptation au changement climatique.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la température de l'air et de la pollution atmosphérique • Opportunités de végétalisation de l'espace urbain • Les arbres, grâce au phénomène d'évapotranspiration, améliorent le bien-être des citoyens et embellissent la ville • Diminuer la surface imperméable des écoles Sétoises qui s'élève aujourd'hui à 90% en moyenne.
PHOTOS	
COMMENTAIRES	Véritable réflexion et une action globale sur la perméabilité des sols, la performance thermique de la canopée, la richesse écologique, la cohérence paysagère, la gestion des eaux pluviales, de ruissellement et en toiture, permettant au MOE de réaliser un modèle type de cour idéal, sur la même base que les cours « O.A.S.I.S ».

ATELIER NATURE EN VILLE – Révision du PLU de DRAGUIGNAN

FICHE IDENTITE PROJET	<p style="text-align: center;">❖ Parc de la Loubière</p> <p>COMMUNE : Toulon (Var) DATE : Lancement du projet en 2020 PORTEUR DU PROJET : SAEM Var Aménagement Développement, Caisse des Dépôts</p>
TYPE DE PROJET	<p>Transformation une partie des 2,6 hectares de friches industrielles bordant une voie ferrée et enclavée en un parc paysager ouvert de 13 000m².</p> <p>Reconversion d'un ancien site industriel et ouvrier enclavé et pollué depuis la désindustrialisation des années 1970.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Poumon vert mêlant végétation méditerranéenne et éléments d'eau (cascade, fontaines, miroir d'eau). • Améliorer la qualité de l'air, renforcer la biodiversité et reconnecter les habitants à la nature tout en valorisant l'identité méditerranéenne du territoire.
PHOTOS	
CARTES	 <p style="margin-left: 150px;">Avant :</p> <p style="margin-left: 650px;">Après :</p>
COMMENTAIRES	<p>Parc conçu comme un lieu de vie intergénérationnel, pédagogique et durable avec une diversité d'usages (aires de jeux, espaces de détente, jardins thématiques, promenade ombragée, zones de fraîcheur et parc à chien). Le site se distingue par sa sobriété énergétique, alimenté en eau par la source Saint-Philippe et en électricité par des panneaux photovoltaïques > Quasi-autonomie en ressources.</p>

FICHE IDENTITE PROJET	<h3>❖ Végétalisation du parking du village des marques</h3> <p>COMMUNE : Miramas (Bouches-du-Rhône) DATE : 2017 PORTEUR DU PROJET : McArthurGlen Group</p>
TYPE DE PROJET	Pour accompagner la création du Village des marques McArthurGlen Provence à Miramas et ses 120 boutiques une zone de stationnement de près de 2000 places entièrement végétalisées a été créée.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le ruissellement et réduire les risques d'inondation. • Favoriser l'infiltration naturelle de l'eau et soulager les réseaux pluviaux. • L'amélioration du confort thermique : réduction des îlots de chaleur urbains, en particulier en période estivale • Favoriser la biodiversité locale (insectes, pollinisateurs, végétation). • Améliorer l'esthétique et le confort paysager du site. • Garantir une surface durable et praticable pour les véhicules.
PHOTOS	 
CARTES	
COMMENTAIRES	<p>La végétalisation des parkings a permis de ne pas artificialiser intégralement les 43 000 m² de surface concernée, en conservant des zones perméables et en limitant l'impact environnemental.</p>

ATELIER NATURE EN VILLE – Révision du PLU de DRAGUIGNAN

FICHE IDENTITE PROJET	<p style="text-align: center;">❖ Écoquartier des Laugiers</p> <p>COMMUNE : Solliès-Pont (Var)</p> <p>DATE : 2025</p> <p>PORTEUR DU PROJET : L'établissement public foncier PACA</p>
TYPE DE PROJET	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement urbain sur 8,7 hectares d'anciennes terres agricoles au cœur du tissu urbain. ➤ Intégration d'espaces privatisés végétalisés favorisant la biodiversité ➤ Construction d'un parking silo pour libérer des espaces au sol ➤ Valorisation du réseau historique de canaux et création de jardins partagés ➤ Gestion durable de l'eau avec bassin de rétention transformé en espace vert ludique et sportif.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Logique de préservation et de valorisation de la nature existante. • Augmenter la perméabilité des sols et limiter l'artificialisation • Créer des espaces verts et de convivialité pour les habitants • Renforcer le lien social via jardins partagés et espaces communs • Associer fonctionnalité hydraulique et qualité d'usage (bassin de rétention transformé) • Favoriser la biodiversité et la nature en ville
PHOTOS	  
CARTES	<p>Avant :</p>  <p>Après :</p> 
COMMENTAIRES	<p>Labellisé ÉcoQuartier, le quartier des Laugiers s'inscrit dans une démarche respectant 20 engagements articulés autour de quatre grands axes : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, et environnement et climat.</p>

ATELIER NATURE EN VILLE – Révision du PLU de DRAGUIGNAN

FICHE IDENTITE PROJET	<p style="text-align: center;">❖ Agriculture urbaine « Made in Fontbarlettes »</p> <p>COMMUNE : Valence (Drôme) DATE : 2012 PORTEUR DU PROJET : « Made in Fontbarlettes » avec l'association Le Mat Drôme</p>
TYPE DE PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Création et animation de 2 ha de jardins vivriers au cœur de l'habitat social. • Développement local à travers des jardins urbains et citoyens, • Création d'espaces de partage, tout en améliorant le cadre de vie et végétalisant le quartier. • Requalification de terrains et valorisation d'un territoire souvent stigmatisé. • Promotion d'une alimentation saine et locale.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien social dans le quartier Fontbarlettes en impliquant les habitants dans l'aménagement de leur cadre de vie. • Développement local au travers de ces Jardins urbains et citoyens avec une dynamique d'autoproduction alimentaire et d'agriculture urbaine.
PHOTOS	
CARTES	<p>Avant :</p>  <p>Après :</p> 
COMMENTAIRES	<p>Mention Nature et Progrès 2017 et 2018, gage d'une agriculture urbaine respectueuse de l'environnement et de la santé. Succès du projet depuis 2012 il continue de fonctionner efficacement, porté par l'implication des habitants et la qualité de sa production.</p> <p>Le projet contribue ainsi à renforcer une forme de souveraineté alimentaire à l'échelle du quartier, en favorisant l'autonomie et la résilience du territoire.</p> <p>Limites du projet : la forte demande pour intégrer les parcelles témoigne de l'engouement, mais aussi du manque d'espaces disponibles).</p>

ATELIER NATURE EN VILLE – Révision du PLU de DRAGUIGNAN

FICHE IDENTITE PROJET	<p style="text-align: center;">❖ Le permis de végétaliser</p> <p>COMMUNE : Marseille (Bouches-du-Rhône) DATE : 2015 PORTEUR DU PROJET : Ville de Marseille</p>
TYPE DE PROJET	<p>Depuis 2013, face à la multiplication des initiatives spontanées de végétalisation, la municipalité de Marseille a souhaité accompagner et encadrer les habitants. Une charte de végétalisation de l'espace public a été adoptée en 2015 pour garantir la compatibilité des projets avec la réglementation.</p> <p>Le dispositif, initialement appelé « Visa Vert » et aujourd’hui « Permis Rue Jardin », permet aux habitants d’obtenir une autorisation temporaire (3 ans) d'occupation du domaine public pour végétaliser des espaces comme les trottoirs ou les pieds d’arbres, à condition de respecter la charte municipale. Il s’agit donc d’un projet visant à encourager les initiatives citoyennes tout en sécurisant leur intégration dans l'espace public.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la participation citoyenne, • Promouvoir la biodiversité urbaine et la végétalisation des rues, • Inviter les habitants à devenir les architectes verts de leur quartier.
PHOTOS	
COMMENTAIRES	<p>Aujourd’hui, 205 adresses bénéficient de la certification <i>Rue Jardin</i>, témoignant d’un engouement croissant pour ces initiatives citoyennes.</p> <p>Entre 2016 et 2020, la Ville a délivré 75 autorisations, tandis que sur la période de 2021 à 2022, 62 nouveaux visas verts ont été accordés. Ces chiffres traduisent une continuité dans la dynamique, renforcée par la montée en visibilité du projet et par un soutien institutionnel croissant.</p>

FICHE IDENTITE PROJET	<p style="text-align: center;">❖ La coulée bleue</p> <p>COMMUNE : Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes) DATE : 2022 PORTEUR DU PROJET : Mairie de Cagnes-sur-Mer, Métropole Nice Côte d'Azur</p>
TYPE DE PROJET	Renaturation d'un cours d'eau en milieu urbain avec la création d'une coulée bleue afin de se prémunir du risque inondation en lien avec la GEMAPI
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire et adapter les usages en conséquence. • Protéger la population tout en améliorant la qualité et l'attractivité des espaces publics. • Renaturer la rivière en restaurant un fonctionnement plus naturel (berges, fonds, écoulement). • Limiter la puissance des crues par la création de berges naturelles et de zones d'expansion. • Désimperméabiliser et végétaliser pour ramener de la fraîcheur et renforcer la biodiversité.
PHOTOS	<p>Avant :</p>  <p>Après :</p> 
CARTES	<p>Avant :</p>  <p>Après :</p> 
COMMENTAIRES	Aujourd'hui, ce sont 200 mètres de berges revégétalisées, 3 hectares d'espace réouverts à la biodiversité, 14% de linéaire fluvial urbain et 3400 m ² d'espaces renaturés, 2 passes à civelles créées et des populations piscicoles multipliées par 6.

FICHE IDENTITE PROJET	<h3>❖ Le Parc de Bougainville et des Aygalades</h3> <p>COMMUNE : Marseille (Bouches-du-Rhône) DATE : Livraison de la phase 1 en Octobre 2023 – livraison de la phase 2 prévue pour 2027 PORTEUR DU PROJET : Euroméditerranée</p>
TYPE DE PROJET	<p>Le parc de Bougainville de 4 hectares comme premier élément d'un projet de renaturation d'un site industriel dégradé de Marseille.</p> <p>Dans la continuité, le parc du ruisseau des Aygalades qui permettra une renaturation sera accompagné d'une désimperméabilisation des sols, d'une meilleure gestion des eaux pluviales et de la requalification de bâtiments industriels transformés en ombrières, contribuant ainsi à la création d'un espace urbain plus résilient et écologique.</p> <p>À terme, ce projet donnera naissance à une coulée verte de 20 hectares, reliant l'ancien terminal ferroviaire du Canet jusqu'à Gèze.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace public de qualité dans un quartier en manque d'espaces verts. • Outil de régulation hydraulique et vise à réduire le risque d'inondation dans les quartiers environnants (intégration de zones d'expansion de crue permettant de réguler les débits d'eau lors d'événements pluvieux). • Outil de régulation thermique (permettant la maîtrise des îlots de chaleur urbaine en apportant une solution au problème d'inondabilité de la zone). • Renature le ruisseau des Aygalades (ruisseau busé sur cette partie-là).
PHOTOS / CARTES	 <p>The first image shows the Bougainville rail yard with multiple tracks and industrial buildings in the background. The second image shows a rendering of the completed park landscape with green lawns, paths, and trees. The third image is a map of the park's location, showing its proximity to the A7 motorway, the metro stations of Géza and Bougainville, and various neighborhoods like Les Crottes, Le Canet, and Bougenville.</p>
COMMENTAIRES	<p>Valeur démonstrative : Bougainville est un prototype de reconversion écologique des friches industrielles.</p> <p>Participation et concertation : la prise en compte des enjeux d'entretien, de sécurité et de propreté dès la conception montre une volonté d'intégrer les préoccupations citoyennes.</p>

ATELIER NATURE EN VILLE – Révision du PLU de DRAGUIGNAN

FICHE IDENTITE PROJET	<p style="text-align: center;">❖ Promenade du Paillon</p> <p>COMMUNE : Nice (Alpes-Maritimes) DATE : 2013 PORTEUR DU PROJET : Ville de Nice</p>
TYPE DE PROJET	Création d'un parc urbain de 12 ha sur un site qui était jusqu'alors aménagé en différents tronçons et hébergeait (sites anciens, jardins suspendus abritant l'ex gare routière, le parking-automobile, le square Leclerc, l'espace Masséna et le jardin Albert 1 ^{er})
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Replacer la nature au centre de la ville avec la création d'un poumon Vert • Créer un lieu de respiration et de connexion • Limiter les îlots de chaleur • Offrir un espace végétalisé accessible à tous
PHOTOS	<p>Avant : </p> <p>Après :  </p>
CARTES	<p>Avant : </p> <p>Après : </p>
COMMENTAIRES	Ce poumon de verdure a permis une reconnexion de deux parties de la ville, favoriser la marchabilité et les mobilités douces au cœur de Nice. Les cheminements ombragés, les zones de repos et les traversées sécurisées encouragent les habitants et les visiteurs à privilégier les modes de déplacement actifs.

FICHE IDENTITE PROJET	<h3 style="text-align: center;">❖ Désimperméabilisation des abords des remparts</h3> <p>COMMUNE : Avignon (Vaucluse) DATE : 2010 PORTEUR DU PROJET : Ville d'Avignon</p>
TYPE DE PROJET	<p>La désimperméabilisation et la renaturation des abords des remparts du centre-ville qui étaient longés de parkings bitumés et saturés en été.</p> <p>Suppression des revêtements imperméables des parkings longeant les remparts et introduction d'une strate de plantes vivaces herbacées fleuries adaptées au contexte méditerranéen</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Atténuer le phénomène d'îlot de chaleur • Redonner une plus grande place à la nature • Limiter la présence de la voiture en ville • Proposer une circulation verte et ombragée, • Restauration de la biodiversité
PHOTOS	<p>Avant :</p>  <p>Après :</p> 
CARTES	<p>Avant :</p>  <p>Après :</p> 
COMMENTAIRES	<p>La surface désimperméabilisée et renaturée en prairie est estimée à 25 000 m². Ce nouvel espace de nature assure un rafraîchissement de la ville, contribue à la gestion de l'eau pluviale, à la séquestration de carbone, au piégeage des particules et pollutions atmosphériques et accueille de nouveaux habitants pour la faune et la flore.</p>